

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
ASSEMBLEE GENERALE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2017

Le vingt décembre deux mille dix-sept à PRECY SOUS THIL.
 Convocation en date du treize décembre deux mille dix-sept.
 Affichage en date du treize décembre deux mille dix-sept.

Les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois, se sont réunis sous la Présidence de Madame Martine EAP-DUPIN, Présidente de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois.

ETAIENT PRESENTS :

ILLIG Véronique, GUIMONT Patrick, BERTHOLLE Thierry, FAILLY Monique, ETIENNE Gérard, DELAYE Alain, MONSAINGEON Maurice, LANDRY Viviane, GAILHOU Serge, DUFOUR Emmanuel, SUREAU Jean-Louis, DELAUNAY Nathalie, PAUT Jean-Pierre, GOULT Michel, DELAGE Corinne, PERREAU Francis, GARRAUT Jean-Michel, PARIZOT Bruno, MALATRAY François, BLANDIN Gérard, COURTAT Frédérique, LAGNEAU Michel, BARRIER Pascal, CORTOT Michel, LEPEE Sophie, PETREAU Jean-Michel, NEVERS Jean-Claude, DEBEAUPUIS Franck, MEURIOT Pierre, BATON Edmée, TROUILLIER Xavier, BARBIER Laurent, MASSON Denis, ROUX Patrick, BRULEY Daniel, EAP DUPIN Martine, RICHARDET Patrick, FLAMAND Eric, GRIGIS-BARANGER Brigitte, VIENOT Serge, LECHENAULT Raymond, FAURE-STERNAD Pierre, SADON Catherine, COUVREUX Yves, MUTHER Christelle, BAULOT Éric, LIBANORI Pierre, PERNETTE Jean-Claude, DE PAS Clotilde, BOURGEOIS François, FROMENT François, LARCIER Jocelyne, GUENEAU Alain, BENOIST Jean-Jacques, GOUARD Michel, ROUSSEAU Pierre, DEFFONTAINES François-Marie, MACHUREAU Raymond, GUENIFFEY Philippe, PISSOT Serge, PAIN Martine, , PAUT Bernard, RAVARROTTO Michel, MUNIER Philippe.

SUPPLEANTS PRESENTS AYANT LE DROIT DE VOTE :

BOUHOT Isabelle, MUTIN Bernard, VILLARMET Michel, MERCUZOT Michel, COURTOIS Alain.

SUPPLEANTS PRESENTS N'AYANT PAS LE DROIT DE VOTE :

MACAIRE Michel, FEVRIER Daniel, GARROT Thomas, PICARDAT Richard, COURALEAU Serge, MORATILLE Claude, SABOURIN Daniel,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

LALLEMANT Jean-François, MASSE Jean-Michel, BOSSELET Christine, GALAUD Samuel, PERRODIN Nathalie, LACHOT Paul, PATRIAT Marc, HOPGOOD Samuel, GAILLARDIN Michel, CHASTANG Marcel, BAUDON Jean-Bernard (donne pouvoir à M.GOULT), MILLOT Michel (donne pouvoir à F.M.DEFFONTAINES), CAVEROT Sylvain (donne pouvoir à A.GUENEAU), BAUBY Béatrice, PERNET Carine, LÜDI Jacky, BAULOT Jean-Denis, FINELLE Jean-Luc, MOURAND Michel, RENAULT Thierry, THIBAUT Dominique, CREUSOT Patrick (donne pouvoir à C.SADON), GRANDJEAN Valérie, BAUDOT Jean-Luc, WINCKEL Simone (donne pouvoir à E.BAULOT), BEILLAUD Sophie, FERNANDEZ Marie, DUCLOUX Christophe, BOTTINI Dominique (donne pouvoir à J.C.PERNETTE), PIRON Laurent, GUYENOT Philippe, ARNALSTEEN Christian (donne pouvoir à C.DE PAS), ANDRE Christiane, BENOIST Jean-Pierre, MARIE Charles, SARRAZIN Jean-Marc, FLANET Bernard, PARIZOT Pierre, MONOT Evelyne, BENO Noëlle (donne pouvoir à P.MUNIER) JOBARD Etienne.

Secrétaires de séance : PETREAU Jean Michel

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de procurations	Nombre de Suffrages possible
105	De 18H00 à 21H30 : 69	8	77

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2017**

- Pour le transfert de la compétence assainissement : 37 conseils municipaux ont voté favorablement, 4 ont voté contre et 36 délibérations sont encore attendues ;
- Pour le transfert de la compétence eau potable ; 32 communes ont voté favorablement, 7 ont voté contre. 38 délibérations sont encore attendues ;
- Pour le transfert de la compétence Politique de la ville : 37 votes pour, 3 votes contre, 37 délibérations encore en attente ;
- Pour le transfert de la compétence protection de l'environnement, 36 conseils municipaux ont voté favorablement, 4 ont voté contre et 37 délibérations sont encore attendues.

Enfin, avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à saluer les communes du territoire qui ont été labellisées villes et villages fleuris :

- Marcellois, 2 fleurs
- Roilly, 2 fleurs,
- Semur-en-Auxois, 2 fleurs
- Velogny, 2 fleurs
- et une mention particulière pour la commune de Missery qui obtient 3 fleurs.

1^{er} temps fort de nos travaux de ce soir : le DOB 2018

Depuis l'assemblée du 28 novembre, nous avons réuni les 9 commissions de la CCTA, la commission d'appel d'offres, le Bureau Communautaire Délibératif et un certain nombre de groupes de travail pour faire avancer les dossiers et définir les orientations budgétaires de l'année 2018.

Le DOB, débat d'orientation budgétaire, est un temps démocratique important de l'année car il permet de se projeter sur l'année à venir en définissant des objectifs à travers des orientations financières. Après une année où il a fallu prendre ses marques, consolider les fondations, il va falloir désormais prioriser les projets et ils sont nombreux, en fonction des moyens financiers disponibles.

Déjà, d'un point de vue méthodologique, je souhaiterais préciser deux choses :

- Ce soir, c'est un temps de recensement des projets, d'évaluation financière pour que les élus en prennent connaissance et débattent. Il ne s'agit pas d'un temps d'arbitrage, ou de décisions. D'ailleurs, vous verrez à la fin de la délibération qu'on ne vote pas mais simplement, on prendra acte de la tenue du débat ;
- Ensuite, nous avons souhaité poursuivre un travail abouti d'étude pour chaque projet. Ainsi, il est important pour que chacun puisse délibérer en toute connaissance de chose, en étant allé jusqu'au fond des choses. J'anticipe que des débats pourraient concerner les différents points de baignade du territoire. Néanmoins, avant que chaque élu ne se positionne sur chaque projet, il est indispensable qu'il puisse en appréhender tous les contours dans le cadre d'un débat serein et de décisions objectives, prises dans l'intérêt général. Il en sera ainsi de tous les projets et c'est pourquoi j'insiste sur l'importance du travail en commission ou en groupes de travail car c'est au sein de ces différentes instances que se construit tout le travail de réflexion, préparatoire à une bonne décision.

2^{ème} Temps fort de nos travaux : la motion relative à la fermeture de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Vic de Chassenay - Millery

Lors de nos travaux du conseil communautaire du 28 novembre dernier, en question diverse, la question du positionnement de la CCTA concernant la date de fermeture du site de Vic de Chassenay / Millery a été abordée.

Sur un sujet aussi important, comme je viens de l'indiquer pour le DOB, il faut faire preuve de méthode :

- Primo, un travail de fond en commission qui fait une proposition
- Secundo, une validation de la proposition en Bureau Communautaire délibératif,
- Tertio, le projet de texte soumis au vote des élus communautaires.

Contrairement à ce qui a pu être dit ou écrit, les élus du territoire ne « s'embrouillent » pas mais on ne répond pas, en responsabilité, à une telle question sans concertation préalable interne et externe. Et ce soir, nous soumettons au vote du conseil communautaire une motion qui est le fruit de ce travail préparatoire.

Par ailleurs, le Président du Département a également relayé et appuyé la demande des élus du territoire auprès de Madame La préfète de la Région Bourgogne / Département de la Côte d'Or.

3^{ème} temps fort de nos travaux, des délibérations porteuses d'un projet de développement touristique du territoire

La Commission développement touristique, les groupes de travail dédiés, ont travaillé sur une modification du projet d'aménagement de la plage du lac de Pont. Fort de l'expérience estivale avec les problèmes de baisses de niveau d'eau, la réflexion a été orientée vers la possibilité d'installer un bassin flottant provisoire.

Ainsi, le projet a été amélioré, complété pour tenir compte des circonstances tout en mettant en exergue le formidable potentiel du lac de Pont. Comme d'habitude, l'investissement, la réactivité et l'énergie que met la Vice-Présidente en charge du dossier, Christelle MUTHER, avec les élus de sa commission, a permis de réorienter ce projet dans un laps de temps très court de telle sorte qu'on vous soumet ce soir une délibération qui permettra de mobiliser les financeurs afin d'avoir une saison 2018 complète pour ce qui est de la baignade.

Donc encore un grand merci Christelle, Natacha et aux élus qui ont travaillé sur le dossier pour tenir les délais.

Autre délibération porteuse pour le développement touristique, c'est cette fois le travail, sous la présidence de Francis PERREAU, de la commission d'appel d'offres et Commission d'ouverture et d'analyse des plis que je salue puisque nous allons approuver l'attribution de marchés publics pour le renouvellement du mobilier du bâtiment principal. C'est la dernière phase d'attribution de marchés qui conclura ce dossier et on va être particulièrement vigilant pour que les travaux puissent être terminés dans les délais impartis, avant la fin avril.

Enfin, il n'y a pas de délibération ce soir sur le sujet mais le dossier de la Ferme du Hameau avance. Le Consortium prend en charge financièrement une étude de faisabilité pour laquelle les résultats seront attendus dans le courant du 1^{er} trimestre.

4^{ème} temps fort de nos travaux : la consolidation et l'harmonisation de nos services publics

Après le conseil communautaire qui a délibéré le 28 novembre 2017 sur l'harmonisation des tarifs du périscolaire, et comme annoncé à ce moment, il faut désormais délibérer sur l'harmonisation des tarifs extrascolaires (accueil des mercredis, petites vacances et grandes vacances). Là encore, un important travail d'Eric BAULOT, de Julie BAKIR, et des élus membres des groupes de travail et de la commission enfance jeunesse (qui s'est réunie deux fois, les 4 et 12 décembre) a permis d'approfondir la réflexion et de proposer une solution d'harmonisation.

Un point sur cette question : c'était un dossier très compliqué et légalement, nous devons aboutir à une tarification unique applicable sur tout le territoire pour respecter le principe d'égalité des familles devant le service public. C'était un non choix.

Maintenant, qu'il s'agisse des tarifs du périscolaire ou des tarifs de l'extrascolaire, dès la rentrée de janvier prochain, nous allons organiser des réunions avec les parents qui souhaiteront y participer afin d'expliquer la démarche. A ce sujet, je peux vous dire que nous irons :

- Genay pour le RPI Vic/Genay le 8 janvier 2018 à 16h30
- Au centre d'animation sociale d'Epoisses sur le secteur du SIVU de la Région d'Epoisses le lundi 8 janvier 2018 à 18h00
- Au pôle Enfance Jeunesse de Vitteaux le jeudi 11 janvier 2018 à 18h30
- Sur Semur le 9 janvier 2018 lieu et horaire à préciser.

De plus, nous avons été saisis d'une demande de création d'un accueil périscolaire sur le RPI de l'Auxois (Braux, Clamerey, Saint Thibault, Gisse-le-Vieil) car il semblerait que 15 familles soient intéressées. Conformément à la méthode décrite tout à l'heure, nous allons étudier cette demande de manière approfondie dans la concertation avec les acteurs du territoire et de l'éducation nationale afin d'appréhender les besoins du service, les aménagements éventuels de locaux induits par une telle création et bien entendu le volet budgétaire. La Commission enfance jeunesse, en lien avec la commission équipements communautaires pour ce qui concerne les locaux va travailler à cette étude afin de nous faire une proposition.

A l'ordre du jour également de ce conseil, on devra prendre acte de la transmission par les gestionnaires du rapport annuel de la délégation de service public du crématorium. Ce service, outre le fait qu'il monte en puissance, va faire l'objet d'une attention particulière au regard de son intégration paysagère par rapport à la viabilisation de 8,5 hectares du parc d'activités de Semur-en-Auxois en cours d'étude mais aussi au regard des problématiques de stationnement qui sont inhérentes à cette activité. Ainsi, on va regarder la faisabilité de créer une quarantaine de places de stationnement en bordure des propriétés des gestionnaires, le long de la rue de la Croix Belin, ce qui éviterait beaucoup de stationnement anarchique lors des cérémonies funéraires.

I. Commission n°3 - Finances

1. Débat d'Orientation Budgétaire

La Présidente :

Rappelle les articles L 5211-36 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui imposent aux Communautés de Communes de plus de 10000 habitants et comportant une commune de plus de 3500 habitants de tenir un Débat d'Orientation Budgétaire au sein du conseil communautaire, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif 2018.

Propose donc, au vu du document annexé à la présente, de débattre des orientations budgétaires de la collectivité pour l'année 2018.

Vu les articles L 5211-36 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission Attractivité du lundi 27 novembre 2017,
Vu l'avis de la Commission Travaux Communautaires du lundi 27 novembre 2017,
Vu les avis de la Commission Enfance Jeunesse des lundi 4 décembre 2017 et mardi 12 décembre 2017,
Vu l'avis de la Commission Développement Economique du mardi 5 décembre 2017,
Vu l'avis de la Commission Développement Culturel du mardi 5 décembre 2017,
Vu l'avis de la Commission Environnement et Développement Durable du mercredi 6 décembre 2017,
Vu l'avis de la Commission Equipements Communautaires du jeudi 7 décembre 2017,
Vu l'avis de la Commission Développement Touristique du jeudi 7 décembre 2017,
Vu l'avis de la Commission finances du mardi 12 décembre 2018,
Vu l'avis du Bureau Communautaire Délibératif du mardi 12 décembre 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu,

Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2018.

La Présidente **rappelle** le contexte budgétaire compliqué pour les collectivités locales, que la CCTA est à fusionnée en 2017 et est passée en Fiscalité Professionnelle Unique,
Passe la parole à Monsieur Jean-Michel PETREAU (voir annexe).

Monsieur Jean-Michel PETREAU **explique** que chaque commission s'est réunie en novembre et décembre pour recenser le réalisé 2017 et les dépenses prévisionnelles de 2018 ainsi que les projets envisagés,

Indique que le budget sera voté fin janvier et en mars le vote des taux de fiscalité sans changement envisagé,

Indique que chaque Vice-Président fait un point sur sa commission :

1) Débats d'orientations budgétaires pour l'ensemble des commissions de la CCTA

a. Commission n°1 : Attractivité

i. Budget général

En 2017, l'ensemble des dépenses de fonctionnement budgétées s'élevait à 188 000 €. Les gros postes de dépenses sont la participation au Pays de l'Auxois Morvan 55 842 €, budget RH pour 76 054 €, prise en charge du déficit du budget annexe portage de repas à domicile pour 22 492 €.

En 2017, l'ensemble des recettes était budgété à hauteur de 82 000 €, dont les principales sont le versement de la maison de retraite de Précý-sous-Thil pour la livraison des repas (23 000 €) et les transferts financiers pour neutraliser la budgétisation du personnel (50 000 €).

Pour 2018, les prévisions en dépenses s'établissent à 173 000 € avec une maîtrise des dépenses de personnel et un certain nombre de dépenses qui ne relèvent plus des compétences de la CCTA (Adhésion à la mission locale Chatillon / Seine, semaine bleue).

En 2018, en recettes, une prévision de 85 000 € est à prévoir, en légère hausse pour tenir compte de la montée en puissance de la navette Attractiv'emploi.

Ensuite, sur les nouvelles compétences, il faudra intégrer le fonctionnement du s@ti21 de Semur-en-Auxois. Dans la mesure où il est complètement imbriqué dans le fonctionnement du centre social du CCAS de la commune de Semur-en-Auxois, la CCTA va conventionner avec ce dernier pour qu'il puisse continuer d'en assurer le fonctionnement, conformément à l'article L 5214-16-1 du code général des collectivités territoriales. S'agissant d'un transfert de compétence, il s'inscrira dans une stricte neutralité financière, ce qu'il y aura en dépense aura son corolaire en recettes, avec deux possibilités :

- Convention d'échanges de service sans valorisation financière, donc sans déduction de l'attribution de compensation de la commune,
- Soit évaluation du coût du service, déduction de l'attribution de compensation de la commune et la CCTA rembourse au CCAS le montant du coût évalué.

Enfin, au cours de l'année 2018, il va être essentiel que dans le cadre de la Commission Attractivité, une réflexion soit conduite pour préparer un cahier des charges permettant de lancer une consultation pour choisir un bureau d'études qui assistera la CCTA à la construction de son **projet**

de territoire pour la décennie qui vient. Une somme de 20 000 € sera inscrite en dépenses et une subvention de 10 000 € sera inscrite en recettes. Ce projet devra établir :

- Un diagnostic territorial avec les forces et les faiblesses ;
- Des axes de développement ;
- Des préconisations à travers un plan d'actions.

ii. Budget annexe portage de repas à domicile

En 2017, le budget en dépenses de fonctionnement était fixé à 163 000 € et le budget en recettes était fixé à 143 000 €.

En 2018, les dépenses sont estimées à 163 000 € et en recettes à 146 000 €, ce qui mécaniquement va avoir pour effet de diminuer le déficit de fonctionnement financé par le budget principal.

Le budget annexe sera donc maîtrisé sur 2018.

En investissement, comme chaque année, est inscrite une somme de 4500 € pour du renouvellement de matériel. Une réflexion sera conduite pour le renouvellement du véhicule le plus ancien.

b. Commission n°2 : Développement Economique

Cette commission est constituée d'éléments se retrouvant dans le budget principal (zone de Précysous-Thil), de budgets annexes créés en 2017 (Parc d'activités de Bierre-lès-Semur, Parc d'activités de Semur-en-Auxois, ZAE des Plantes, ZAE du Clou, ZAE d'Epoisses, ZAE de Toutry) et d'un budget annexe qui va être créé à effet du 1^{er} janvier 2018, celui de l'atelier Relais de Semur-en-Auxois.

La compétence développement économique et touristique est une compétence stratégique de développement du territoire.

Tous les budgets annexes sur les zones d'activités font l'objet d'une comptabilité de stocks.

Nous nous bornerons à évoquer les projets :

- Parc d'activité de Bierre-lès-Semur :
 - o En 2017, 111 000 € ont été budgétés pour d'une part des études d'archéologie préventive (48 600 €) et d'autre part des travaux de fonçage sous l'autoroute pour faire passer le réseau d'eau potable (50 000 €).
 - o Pour 2018, on reporte à un exercice ultérieur l'exécution du fonçage afin de programmer au préalable une étude globale d'aménagement (30 000 €) en plus des études d'archéologie préventive qui n'ont pu être menées en 2017 (48 600 €).
- Parc d'activités de Semur-en-Auxois :
 - o En 2017 : 63 619 € ont été budgétés dont l'étude de programmation (20 745 €), les travaux de signalétique (16 000 €), le giratoire (convention avec le CD21, 4000 €) ou encore 17 874 € au titre du fonctionnement de la zone remboursé à la commune de Semur car évalué dans l'attribution de compensation + une somme de 5000 €, comme cela a été fait pour les autres budgets annexes pour chacune des zones.
 - o En 2018, il convient de budgéter le fonctionnement à hauteur de 17 874 (2770 € pour le fauchage, 15 104 € pour l'éclairage public), réinscription des dépenses de signalétique et du giratoire car l'inscription de restes à réaliser n'est pas opportune sur ces budgets et 100 000 € de travaux de voirie. En recettes, sont inscrites les

cessions de 4 parcelles viabilisées (2 parcelles pour un projet de salle de sports) et 2 parcelles (pour l'aménagement d'un bâtiment servant à location pour des activités

artisanales) et 30 000 € au titre du PSV (programme de soutien à la voirie du Département).

- Parc d'activités des Plantes, du Clou, de Toutry et d'Epoisses :

- o En 2017, pour ces 4 budgets annexes, on avait inscrit une somme de 5000 € au titre de travaux / signalétique.
- o En 2018, il est proposé de reconduire les mêmes sommes.

- Budget annexe de l'atelier relais de Semur-en-Auxois :

- o En 2017, cet atelier relais était budgété à la commune de Semur. Ce bâtiment étant lié à la compétence développement économique, alors il a dû faire l'objet d'un transfert de propriété pour lequel la signature est imminente. D'un point de vue budgétaire, Monsieur le Trésorier a demandé qu'un budget annexe soit créé.
- o En 2018 :
 - En dépenses, il faut compter 11 300 € de fonctionnement (électricité, taxes foncières, entretien) + 10 500 € d'intérêts d'emprunts + 21 850 € de capital d'emprunts soit un total de 43 650 €. Il faudra procéder à des séparations de compteurs (il y a un seul compteur pour plusieurs occupants).
 - En recettes, il faut compter 30 000 de loyers (il y a actuellement deux occupants mais une partie du bâtiment n'est pas intégrée dans le loyer d'un des deux occupants).

La gestion de ce bâtiment, en l'état actuel des choses, nécessiterait la prise en charge par le budget principal d'un déficit de 13 650 €. Les recettes du budget annexe ne couvrent donc pas les dépenses.

c. Commission n°4 : Equipements communautaires

Dans ce budget, il y a donc les deux piscines, le fonctionnement du lac de Pont, le gymnase de Vitteaux, la gendarmerie de Précý-sous-Thil (le tout sur le budget principal) et le budget annexe du Crématorium.

Dans cette commission, on va pouvoir constater que l'année 2018 sera marquée par des coûts de fonctionnement bien maîtrisés et le débat d'orientations budgétaires va être caractérisé surtout sur les projets d'investissements.

i. Fonctionnement

- Les piscines :

En 2017, les dépenses de fonctionnement de la piscine d'Epoisses étaient budgétées à 37 000 € et pour 2018, c'est une somme de 34 000 € qu'il est envisagé d'inscrire. Au niveau des recettes, 11 000 € avaient été budgétées en 2017 mais du fait de la saison estivale moyenne, le produit réalisé a été bien moindre (6940 €) donc il est proposé de retenir une recette de 7800 € pour 2018.

Pour la piscine de Vitteaux, le montant du fonctionnement était budgété en 2017 à 59 000 € et ce montant sera ramené à 45 000 €, une fois que les travaux auront été réalisés pour supprimer la fuite d'eau. En outre, sur Vitteaux, il faut envisager 26 000 € de remboursement d'annuité d'emprunt pour les travaux réalisés en 2008. Si on veut établir une comparaison, selon le niveau

d'autofinancement qu'il sera nécessaire de prévoir, pour la piscine d'Epoisses, il faudra ajouter entre 20 000 € et 35 000 € de remboursement d'annuité d'emprunt pour le projet en cours d'étude. Au niveau des recettes, 4000 € avaient été inscrites pour 2017 et le résultat a été conforme à la prévision, il est donc proposé d'inscrire pour 2018 une somme de 5000 € dans l'espoir d'une meilleure saison.

- Le lac de Pont

S'agissant du fonctionnement du lac de Pont, il a été proposé de le faire passer de la commission développement touristique à la commission équipements communautaires. L'investissement, quant à lui, reste dans la commission n°5.

En 2017, les dépenses totales pour le fonctionnement du lac de Pont avaient été budgétées à 31 400 € et pour 2018, il est proposé d'envisager une enveloppe budgétaire arrondie à 30 000 €. Non seulement, l'enveloppe est revue à la baisse mais en outre, on y intègre une dépense exceptionnelle de 5000 € (qui sera reconduite en 2019) pour des abattages d'arbres malades le long du sentier. Pour le Lac de Pont, il faut aussi intégrer une dépense annuelle de 17 200 € d'annuité d'emprunt.

- Le gymnase de Vitteaux

En 2017, 27 000 € avaient été budgétés en dépenses de fonctionnement du gymnase de Vitteaux. Pour 2018, en dépenses, il est prévu de reconduire une somme identique. En revanche, conformément à ce qui a été prévu lors du vote des statuts lors du conseil communautaire du 26 octobre 2017, une convention va être conclue entre la commune de Vitteaux et la CCTA pour que la commune gère le fonctionnement du gymnase et à ce titre, une somme est inscrite en recettes au titre du remboursement des fluides. La convention établira une répartition des charges conforme à la répartition qui existe entre les charges de propriétaires et les charges de locataires dans le code civil. Cette convention est à travailler en concertation avec Monsieur le Maire de Vitteaux.

- La gendarmerie de Précy-sous-Thil

En 2017, les dépenses de fonctionnement étaient budgétées à hauteur de 8000 € et les recettes de fonctionnement à hauteur de 34 450 € (loyer perçu auprès de l'Etat).

En 2018, on prévoit une légère baisse des dépenses de fonctionnement estimée à 7500 € et le maintien des recettes au même niveau qu'en 2017.

Il faut ajouter l'annuité en capital de l'emprunt chiffrée à 4500 €.

- Budget annexe Crématorium

En 2017, les dépenses de fonctionnement et d'investissement étaient estimées, hors reprise des résultats antérieurs, à 66 774 €. Les recettes, quant à elles, s'élevaient à 69 645 €. A cela, bien entendu, il fallait ajouter le déficit antérieur de 21 200 €.

Pour 2018, l'estimation des dépenses d'investissement et de fonctionnement est de 73 500 € alors que celle des recettes est de 71 450 €. On retrouve un déficit du fait de la forte hausse de taxe foncière, due par le propriétaire (+ 6000 €, forte hausse de la base d'imposition). Et à ce déficit prévisionnel, il faudra ajouter le déficit reporté de 2017 de 17 800 € (en baisse par rapport à l'exercice précédent).

Néanmoins, sur ce budget, il faut retenir que la trajectoire est dans une dynamique positive puisque les redevances perçues auprès du gestionnaire sont en augmentation. On passe d'une estimation en 2017 de 68 600 € à une prévision pour 2018 de 71 450 €.

ii. Investissement

- Les piscines

o La Piscine d'Epoisses

Pour la piscine d'Epoisses, l'étude de maîtrise d'œuvre est désormais achevée et une somme de 1 138 000 € a été inscrite pour le débat d'orientations budgétaires.

Rappel chronologique : La Communauté de Communes du Sinémurien avait délibéré le 20 juin 2016 pour approuver à la majorité relative (22 voix pour, 18 voix contre, 8 abstentions) le nouveau budget prévisionnel de la piscine d'Epoisses à hauteur de 666 000 € (honoraires d'architecte compris), avec un autofinancement escompté de 135 000 € (= 80% de subventions). Or, il faut savoir que désormais, la règle est un autofinancement de 30 % (soit en l'espèce 200 000 €) et que les plafonds de subventions à 80 % des projets sont exceptionnels.

Au cours de l'année 2017, deux phases concomitantes ont été conduites :

- Approfondissement de la phase d'études par le maître d'œuvre qui a procédé :

- o A des diagnostics complémentaires (radiographie du bassin et sondages notamment),
- o A un chiffrage avec une variante inox du bassin, et à un chiffrage de la mise en conformité de la pataugeoire).

Au final, pour une rénovation du bassin en béton carrelé, l'estimation, honoraires compris, est de 948 000 € HT (une partie des honoraires ayant déjà été payée). Parallèlement, des dossiers de demandes de subvention sont en cours. Le maximum de financement qu'il est possible d'obtenir est 580 000 €. En résumé, l'avant-projet détaillé (APD) conduit à prévoir un autofinancement de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois à hauteur de 370 000 €.

- Renforcement de la concertation :

- o 8 février 2017 : réunion entre des élus de la CCTA et les élus de la commune d'Epoisses ;
- o 8 mars 2017 : Présentation aux élus d'Epoisses de l'avancée du projet ;
- o 24 mai 2017 : réunion avec le Maître d'œuvre ;
- o 6 juin 2017 : réunion sur site avec le maître d'œuvre ;
- o 16 juin 2017, réalisation des sondages ;
- o 20-21 juin : radiographie
- o 13 juillet 2017 : visite de la piscine de Chevigny Saint Sauveur en présence de deux élus d'Epoisses (piscine avec bassin Inox)
- o 14 septembre 2017 : réunion à la CCTA avec le maître d'œuvre, en présence d'un élu de la commune d'Epoisses ;
- o 7 décembre 2017 : réunion de la commission équipements communautaires.

o La Piscine de Vitteaux

La piscine de Vitteaux a fait l'objet d'une première tranche de travaux significative en 2008. Ces dernières années, une importante fuite d'eau a été détectée générant des surcoûts de facturation importants, en plus de l'impact environnemental préjudiciable (perte d'eau et rejet d'une eau traitée).